



CENTRE SCOLAIRE OZANAM

Internat et externat pour lycéens et étudiants – Etudes encadrées et soutien scolaire – Stages intensifs de révision

60 rue Vauban 69006 LYON ☎ 04 78 52 27 99 / Fax : 04 78 52 11 15

✉ inscription@ozanam-lyon.fr 🌐 www.ozanamlyon.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION À L'EXTERNAT LYCÉEN

Année scolaire 2026-2027

Madame et/ou Monsieur _____

Inscrit (vent) leur fille / fils _____

Après lecture, ils acceptent les clauses suivantes :

- 1° **L'inscription est considérée comme ferme et définitive** si elle est accompagnée du versement des frais d'inscription (80 €), ainsi que d'une photo d'identité et des bulletins de notes de l'élève de l'année en cours et de l'année précédente.
- 2° **L'inscription à l'externat peut être semestrielle ou mensuelle** pour l'option d'accès aux études encadrées, **elle est semestrielle** pour les options de libre accès à l'établissement et de restauration.

- ☐ **inscription semestrielle** : elle est engagée sur toute la période et peut être résiliée en cours d'année d'un semestre pour le suivant. **La demande de résiliation doit être communiquée par écrit avant le 23 janvier 2027** pour une résiliation effective à compter du 2^{ème} semestre.

Le Centre Scolaire Ozanam se réserve toutefois la possibilité de mettre un terme à l'inscription jusqu'à un mois après que l'élève inscrit a commencé à fréquenter de façon effective l'établissement dans le cas où celui-ci ne s'adapte manifestement pas au cadre pédagogique et éducatif proposé. Tout règlement déjà effectué est alors remboursé, exception faite des frais d'inscription et d'un cinquième d'un versement semestriel. Les parents peuvent également décider de mettre un terme à l'inscription dans le même délai et les mêmes conditions.

- ☐ **mensuelle (uniquement pour les études encadrées)** : l'inscription vaut pour le mois en cours ; elle est ensuite **reconduite tacitement sauf dénonciation avant le 23 de chaque mois** pour le mois suivant. Une facturation est transmise pour chaque période.

- 3° **Les frais semestriels ou mensuels dépendent des différentes options** choisies dans la fiche de « renseignements élève » (page 5). Une description détaillée de ces différentes options est disponible en page 9 du présent dossier.
- 4° **Une inscription est possible en cours de période** : dans ce cas, les frais semestriels ou mensuels sont calculés au prorata de la période de présence effective de l'externe au sein de l'établissement.

5° La signature du présent dossier confirme la demande d'inscription des familles auprès du Centre Scolaire Ozanam et acceptation des conditions d'engagement énoncées en pages 1 et 2 et des modalités financières énoncées en page 7 du présent.

6° Autorisation de diffusion d'images.

Les parents ou l'externe majeur autorisent l'établissement à gracieusement diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe et à tous usages les photos ou vidéos le représentant ou représentant leur enfant. Il ne s'agira en aucun cas d'images montrant l'élève seul, mais uniquement en groupe ou lors d'activités. Conformément à la loi « informatique et libertés », aux règles de protection des mineurs et aux textes concernant le droit à l'image, les légendes et commentaires accompagnant les photos et vidéos ne mentionneront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les élèves ou leur famille.

Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et conservation à titre de mémoire, et pour une durée indéterminée. Le Centre Scolaire Ozanam s'engage à ne pas faire commerce des images créées ; ces images ne donneront lieu à aucune rémunération des élèves ou de leur famille.

La présente autorisation peut être dénoncée par simple courrier avec effet dans les trois mois suivants sa date de réception par le Centre Scolaire Ozanam.

7° Règlement général de protection contre les données.

Les informations recueillies dans le cadre du dossier d'inscription sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement et le suivi de la vie scolaire. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement. Aucune donnée n'est transmise à quelque organisme que ce soit, si ce n'est éventuellement à l'Association des Anciens Elèves du Centre Ozanam. Conformément à la loi « informatique et libertés » et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils pourront s'adresser à la direction de l'établissement.

8° Les familles sont informées que le Centre Scolaire Ozanam n'est pas responsable en cas de vol. Il est conseillé à chaque élève inscrit au service de soutien scolaire de ne pas amener d'objets de valeur.

Fait à _____, le _____.

Signature des parents
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature de l'externe
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Renseignements Responsable(s)

Responsable 1	
M. ☐ Mme ☐	Père ☐ - Mère ☐ - Tuteur - ☐ Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Adresse mail	
Profession	
Société	
Ville	
Coordonnées domicile	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code Postal	
Ville	
Pays	
Téléphone domicile	
Situation familiale	
Marié(e) ☐ - Pacsé(e) ☐ - Union libre ☐ - Célibataire ☐ - Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)/Séparé(e) ☐ - En instance de divorce ou de séparation ☐	
Nombre d'enfants à charge	

Conjoint 1	
M. ☐ Mme ☐	Père ☐ - Mère ☐ - Tuteur - ☐ Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Adresse mail	
Profession	
Société	
Ville	

Autre(s) Responsable(s) disposant d'une adresse différente

Responsable 2	
M. ☐ Mme ☐	Père ☐ - Mère ☐ - Tuteur - ☐ Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Adresse mail	
Profession	
Société	
Ville	
Coordonnées domicile	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code Postal	
Ville	
Pays	
Téléphone domicile	
Situation familiale	
Marié(e) ☐ - Pacsé(e) ☐ - Union libre ☐ - Célibataire ☐ - Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)/Séparé(e) ☐ - En instance de divorce ou de séparation ☐	
Nombre d'enfants à charge	

Conjoint 2	
M. ☐ Mme ☐	Père ☐ - Mère ☐ - Tuteur - ☐ Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Adresse mail	
Profession	
Société	
Ville	

Renseignements Elève

Etat civil	
Nom	
Prénom	
Autres prénoms (si utile)	
Sexe	M ☐ - F ☐
Communication	
Téléphone mobile	
Adresse mail	
Adresse du domicile à Lyon	
(précisez l'arrondissement)	
Naissance	
Date	
Ville (Pays)	
Nationalité	
Scolarité 2025-2026	
Etablissement scolaire - Ville	
Classe	
Options et spécialités (1 ^{ère} – T ^{ale})	-
	-
	-
Scolarité 2026-2027	
Etablissement scolaire	
Classe	Redoublant ☐
Options et spécialités (1 ^{ère} – T ^{ale})	-
	-
	-
Inscription demandée au Centre Ozanam	
☒ Frais d'inscription : 80 € ☐ Option 1 : accès intégral aux études encadrées : ☐ Formule semestrielle : 940 € / semestre ☐ Formule mensuelle : 210 € / mois ☐ Option 2 : accès 7 jours / 7 à l'établissement (sites Vauban et Boileau) : 360 € / semestre <i>Si l'option 1 n'est pas souscrite, les salles d'études du site Vauban occupées par les études encadrées ne seront pas accessibles, sauf horaires proposés en soirée en mathématiques et sciences physiques.</i> ☐ Option 3 : dîner du lundi au vendredi (ne peut être dissociée de l'option 2) : 600 € / semestre <i>inclut le petit déjeuner du lundi au dimanche.</i> <i>Une remise de 5% est appliquée aux élèves inscrits à deux options et plus (hors frais d'inscription). Tout élève régulièrement inscrit bénéficie également d'une remise de 5% sur les autres prestations de soutien scolaire proposées par le Centre Scolaire Ozanam (cours particuliers, stages de révision...).</i>	

Informations médicales

Ces informations sont données à titre confidentiel et ne seront transmises qu'au personnel encadrant.

Allergies médicamenteuses	
Allergies alimentaires *	
Autres allergies	
Traitement médical suivi	

* un dossier spécifique sera dans ce cas à remplir lors de l'arrivée de l'élève s'il prend des repas dans l'établissement .

Autorisation d'intervention chirurgicale

Sous réserve d'en être préalablement informé,

Je soussigné, _____,

responsable légal de l'externe (nom et prénom) _____,

autorise son transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) ou par taxi, afin que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute intervention médicale et chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant.

J'autorise également le Centre Scolaire Ozanam à transmettre aux services d'urgence les informations médicales renseignées ci-dessus.

Fait à _____, le _____.

Signature du responsable légal

Facturation et règlement des frais

Renseignez ci-dessous la date d'échéance souhaitée, et éventuellement la répartition des frais que vous demandez :

Payeur 1	
Nom – Prénom	
Prise en charge à hauteur de	%
☐ Echéance le 5 ☐ Echéance le 10 ☐ Règlement des frais semestriels en une échéance (octobre puis février) ☐ Règlement des frais semestriels en deux échéances (octobre, novembre puis février et mars) ☐ Règlement des frais semestriels en trois échéances (octobre, novembre, décembre puis février, mars et avril)	

Payeur 2	
Nom – Prénom	
Prise en charge à hauteur de	%
☐ Echéance le 5 ☐ Echéance le 10 ☐ Règlement des frais semestriels en une échéance (octobre puis février) ☐ Règlement des frais semestriels en deux échéances (octobre, novembre puis février et mars) ☐ Règlement des frais semestriels en trois échéances (octobre, novembre, décembre puis février, mars et avril)	

Sauf inscription mensuelle, les factures sont établies par semestre et sont transmises courant septembre et janvier.

Le mode de règlement privilégié est le prélèvement bancaire. Les échéances sont établies par défaut le 5 ou le 10 selon les modalités précisées ci-dessus. Les mandats de prélèvements SEPA sont reconduits d'une année à l'autre, sauf information contraire des familles.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé avant le 25 du mois précédent l'échéance à modifier, hors procédure de mobilité bancaire un nouveau mandat SEPA doit être complété et signé.

En cas de rejet de prélèvement, les frais supportés par le Centre Scolaire Ozanam, quel qu'en soit le motif, seront strictement facturés. En cas de paiement par tout autre moyen, les frais de traitement éventuellement supportés par le Centre Scolaire Ozanam seront refacturés aux familles.

Tout retard de règlement sera signalé ; après trois relances, une procédure de recouvrement entrainera d'office la facturation de frais de contentieux s'élevant à 10% de la somme due, ainsi que de tous les autres frais engagés dans le cadre du recouvrement des frais d'études encadrées.

Les deux parents sont réputés solidaires des frais d'études encadrées de leur enfant. Ainsi, en cas de séparation, qu'elle soit actée au moment de l'inscription de l'élève ou qu'elle intervienne dans le courant de l'année scolaire, la totalité des sommes dues peut être réclamée à l'un ou l'autre des responsables, indépendamment d'une convention de répartition des frais initialement demandée au Centre Scolaire Ozanam ou établie à la suite de la séparation.

Nb : en cas de payeurs multiples, un mandat de prélèvement est à compléter par chacun.

Mandat de Prélèvement SEPA



Référence Unique du Mandat : votre RUM apparaît sur chacune de nos factures.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Immobilière de l'Ecole Ozanam à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association Immobilière de l'Ecole Ozanam. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant Créancier SEPA

FR32 ZZZ 428562

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
Nom, prénom : _____ Adresse : _____ CP – Ville : _____ Pays : _____	Association Immobilière de l'Ecole Ozanam 60 rue Vauban 69006 LYON France

Désignation du compte à débiter	
IBAN	
BIC	
Fait à _____ , le _____ .	☒ Paiement récurrent/répétitif ☐ Ponctuel Signature

Joindre un relevé d'identité bancaire au format IBAN BIC

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.

Description détaillée des différentes options

Option n°1 « accès intégral aux études encadrées »

Les lycéens inscrits à cette option peuvent venir travailler en étude encadrée les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 19h30, le mercredi de 14h à 19h30 et le vendredi de 16h30 à 19h. Des horaires spécifiquement dédiés au soutien en mathématiques et sciences physiques à destination des élèves de 1^{ère} et terminale sont également proposés en soirée le mardi de 20h30 à 22h.

Les élèves peuvent solliciter librement les différents enseignants en étude encadrée en mathématiques, physique-chimie, français, philosophie, anglais, espagnol et géopolitique.

Le planning de présence des intervenants est communiqué en début d'année scolaire. Toute modification ou absence sera prévenue par message électronique dans les meilleurs délais.

Les lycéens ont également accès gratuitement aux ressources bibliographiques mises à disposition, en consultation libre sur place ou en emprunt.

Le service étant fermé durant les vacances scolaires et les jours fériés, il est permis aux élèves qui souhaitent travailler de façon autonome d'accéder aux salles de travail du site Vauban durant ces périodes, de 8h à 19h du lundi au vendredi.

Option n°2 « accès 7 jours sur 7 à l'établissement »

Cette option permet aux élèves d'utiliser les infrastructures du Centre Scolaire Ozanam de façon autonome, de bénéficier d'un **accès permanent** au cadre de travail et aux équipements proposés par l'établissement, **aussi bien sur le site Vauban** (en dehors des horaires des études encadrées) **que sur le site Boileau** : salles d'études pour le travail personnel, bibliothèques, ressources informatiques, gymnase, laverie, salle TV, cuisine équipée, espace de coworking... Cet accès est possible **chaque jour de 6h45 à 23h45 (23h sur le site Boileau), samedi, dimanche, vacances scolaires et jours fériés inclus** hormis pendant les deux semaines des vacances de Noël.

Les lycéens bénéficient en outre du soutien scolaire dispensé en mathématiques et sciences physiques le mardi de 20h30 à 22h (inclus dans l'option 1 également).

Cette option ouvre par ailleurs droit à s'inscrire à l'**option 3** pour dîner sur le site Vauban du lundi au vendredi et prendre le petit-déjeuner tous les jours de la semaine.

Option n°3 « dîner et petit-déjeuner »

Les élèves peuvent dîner et prendre leur petit déjeuner aux mêmes services que les internes du Centre Scolaire Ozanam. Les repas sont servis du lundi au jeudi de 19h15 à 19h45, le vendredi de 19h à 19h15. Le service du petit déjeuner est ouvert du lundi au vendredi de 6h45 à 8h30, le week-end de 6h45 à 10h30.

La restauration de notre établissement propose une cuisine de type familial, les repas sont préparés sur place, les produits sont sélectionnés par le chef cuisinier qui établit les menus le plus souvent possible avec des produits de saison.

Il est également possible de dîner de façon ponctuelle en achetant des tickets (coût du repas : 7,80 €).

Nb : l'option 2 est obligatoire pour accéder à l'option 3.

Ressources informatiques

L'accès internet Wifi est gratuit.

Les élèves ont par ailleurs accès aux PC installés dans les salles d'études du site Vauban ; s'ils sont inscrits à l'option n°2, ils bénéficient également d'une licence Office 365 et d'un code personnel leur permettant d'utiliser le copieur multifonction pour imprimer ou effectuer des photocopies (seules les consommations sont facturées : 4 cts la copie noir et blanc et 18 cts la copie couleur).

Déjeuner

En période scolaire, notre établissement ouvre la possibilité aux élèves de déjeuner de façon régulière sein de notre établissement, moyennant une cotisation semestrielle de 525 €. Le coût du repas occasionnel s'élève à 7,80 €. L'option 2 doit être sélectionnée pour s'inscrire à cette option.

Une remise de 5% sur l'ensemble des frais de scolarité est accordée dès la 2^{ème} option (hors frais d'inscription). Tout élève régulièrement inscrit bénéficie également d'une remise de 5% sur les autres prestations de soutien scolaire (cours particuliers, stages de révision).